

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 26

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2019 au 31 mars 2020	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Truite Arc-En-Ciel	10		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
26 avril 2019 au 30 novembre 2019	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
17 mai 2019 au 30 novembre 2019	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 30 novembre 2019	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2019 au 31 octobre 2019	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Ces mesures concernant le touladi ne s'appliquent pas dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les zecs de même que dans certains plans d'eau situés sur le territoire de quelques pourvoies avec droits exclusifs des zones 10 à 15, 18 et 26 à 28. Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
--------------------------------------	---------------------------	-----------	--	--

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac à Beauce - (47°19'46" N., 72°45'08" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac aux Sables - (46°52'56" N., 72°21'57" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Barnard - (46°39'16" N., 73°04'02" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Brochet (La Bostonnais) - (47°30'49" N., 72°42'07" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Carrion (lac Brûlé) (47°27'05" N., 72°58'34" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Clair (La Tuque) - (47°15'34" N., 72°46'44" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Croche (canton Chavigny) (46°56'26" N., 72°24'47" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Perchaude	50		

Lac Cuisy - (47°16'57" N., 72°42'45" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Touladi, Moulac et Lacmou	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	même que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		

Lac Cutaway (47°26'16" N., 72°52'14" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac des Chicots (Sainte-Thècle) - (46°48'06" N., 72°31'03" O.)

Mêmes que la zone	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac des Îles (Grandes-Piles) (46°45'23" N., 72°43'22" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac des Pins Rouges - (46°36'17" N., 73°07'07" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac des Trois Caribous (cantons Larue, Laure) (47°35'46" N., 72°09'01" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
1er avril 2019 au 31 mars 2020	Omble Chevalier	Pêche interdite		

Lac du Missionnaire - (46°55'00" N., 72°33'37" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Édouard (47°36'44" N., 72°21'43" O.) - secteur La Grande Baie (47°30'56" N., 72°23'16" O.) correspondant à la partie au sud d'une droite reliant les points 47°32'18" N., 72°22'55" O. en rive ouest et 47°32'17" N., 72°22'54" O. en rive est.

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Autres espèces	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 30 novembre 2019	Perchaude	mêmes que la zone		
29 février 2020 au 8 mars 2020	Perchaude	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac en Croix - (46°38'48" N., 73°02'07" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Flamand (47°32'37" N., 73°25'18" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Germain (47°26'54" N., 72°54'05" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac La Tuque - (47°27'38" N., 72°56'55" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
-------------------	---	-----------	--	--

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
-------------------	----------------	-------------------	--	--

Lac Lagon (47°27'46" N., 72°55'06" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Lamarre (Shawinigan) (46°41'13" N., 72°47'26" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Lac Larose (canton Belleau) (46°36'16" N., 73°04'00" O.)

1er avril 2019 au 31 mars 2020	Ombre Chevalier	Pêche interdite		
1er juillet 2019 au 8 septembre 2019	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Méduse (46°47'19" N., 72°44'08" O.)

Mêmes que la zone	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Mékinac (47°03'43" N., 72°40'39" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
-----------------------------------	---	-------------------	--	--

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

Lac Saint-Alexis (46°28'07" N., 73°08'47" O.)

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Achigans	mêmes que la zone		
1er décembre 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	mêmes que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Saint-Laurent (canton Chavigny) (46°57'00" N., 72°23'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Perchaude	50		

Lac Touladi - (47°45'06" N., 73°01'58" O.)

1er juillet 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Traverse (Sainte-Thècle) - (46°50'53" N., 72°32'02" O.)

Mêmes que la zone	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone	Pêche à la ligne seulement	
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Triangle (47°26'25" N., 72°56'28" O.)

Mêmes que la zone	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Vlimeux (Saint-Roch-de-Mékinac) - (46°50'41" N., 72°41'43" O.)

18 mai 2019 au 2 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	5 en tout		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Réserve Faunique du Saint-Maurice

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Kokani	2		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Ouananiche	2		
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2019 au 2 septembre 2019	Brochets	3 en tout		

Réserve Faunique Mastigouche

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Esturgeons	1 en tout		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Ouananiche	2		
	Perchaude	50		
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		
14 juin 2019 au 2 septembre 2019	Achigans	6 en tout		

Rivière aux Brochets - entre son embouchure et le lac Chat.

1er avril 2019 au 31 mars 2020	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Rivière Bostonnais - entre son embouchure et le pont de la route 155.

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31 mars 2020	Brochets	mêmes que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Rivière du Milieu - entre la ligne d'énergie électrique et l'émissaire du lac Peton.

1er avril 2019 au 31 mars 2020	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Rivière Sacacomie - entre son embouchure dans le lac Saint-Alexis et le vieux barrage de la scierie Charbonneau situé à 1,75 km.

1er avril 2019 au 31 mars 2020	Toutes les espèces	Pêche interdite		
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--

Rivière Saint-Maurice

26 avril 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
26 avril 2019 au 31 mars 2020	Autres espèces	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 31	Brochets	mêmes que la zone		

17 mai 2019 au 31 mars 2020	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 juin 2019 au 31 mars 2020	Achigans	mêmes que la zone		
20 décembre 2019 au 31 mars 2020	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		

Zec Borgia

11 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
11 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
11 mai 2019 au 27 octobre 2019	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		

Zec Chapeau-de-Paille

17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 30 novembre 2019	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
14 juin 2019 au 30 novembre 2019	Achigans	6 en tout		
21 juin 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		

Zec de la Bessonne

1er avril 2019 au 31 mars 2020	Ombre Chevalier	Pêche interdite		
--------------------------------	-----------------	-----------------	--	--

11 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
11 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Perchaude	50		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
	Autres espèces	même que la zone		
14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2 en tout		

Zec Frémont

17 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone		
17 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
14 juin 2019 au 27 octobre 2019	Achigans	6 en tout		

Zec Gros-Brochet

17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
17 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
1er juin 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		

Zec Jeannotte

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
10 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7		
	Perchaude	50		

10 mai 2019 au 8 s	Autres espèces	même que la zone		
14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Achigans	6 en tout		

Zec Kiskissink

11 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
11 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2019 au 15 septembre 2019	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		

Zec La Croche

3 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
14 juin 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Brochets	3 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	3 en tout		

Zec Menokeosawin

18 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
18 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
18 mai 2019 au 27 octobre 2019	Brochets	3 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		

Zec Tawachiche

3 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
3 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
14 juin 2019 au 8 s	Achigans	6 en tout		

14 juin 2019 au 8 septembre 2019	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2		
----------------------------------	--------------------------------	---	--	--

Zec Wessonneau

10 mai 2019 au 2 septembre 2019	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		
10 mai 2019 au 8 septembre 2019	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	même que la zone		
17 mai 2019 au 8 septembre 2019	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		